

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M. BARBE Bertrand, M. MORIN Thierry, Mme HEUVELINE Patricia, M. POIRIER Jean-Claude, Mme BADEUIL Claire, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, MM. RIDEREAU Maxime, LEROUGE Dominique, EUVELINE Jacques, Mme FERET Léa, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle

ETAIT ABSENT ET EXCUSE : Néant

Le conseil a élu pour secrétaire Mme Marie-Laure HAMARD

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2022 qui a été adopté à l'unanimité.

1) VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions qu'il a reçues et demande à l'assemblée de se prononcer.

Nom des demandeurs	Propositions de l'assemblée	Vote du conseil municipal
Truite Domfrontaise	50.00 €	Oui à l'unanimité
CFA Alençon	100.00 €	Oui à l'unanimité
UNSS Collège Goscinny	1 000.00 €	Oui par 14 voix pour + 1 abstention
MFR Haleine	Pas de demande	
Musique de l'Espérance	200.00 €	Oui à l'unanimité
CLIC	00.00 €	14 voix contre + 1 pour
Comice Agricole Cantonal	150.00 €	Oui à l'unanimité
Collège Saré Cœur Domfront	00.00 €	11 voix contre + 3 abstentions + 1 pour
Souvenir du Domfrontais	50.00 €	10 voix pour + 4 abstentions + 1 contre
Ecole Ange Gardien Domfront	00.00 €	13 voix contre + 2 abstentions
Visite des malades	00.00 €	13 voix contre + 2 abstentions
Entraide addict61	00.00 €	Contre à l'unanimité
France Alzheimer	00.00 €	Contre à l'unanimité
Resto du coeur	00.00 €	14 contre + 1 abstention
Cancer	00.00 €	Contre à l'unanimité
Banque alimentaire	00.00 €	14 contre + 1 abstention
SPA	00.00 €	14 contre + 1 abstention
Sclérose en plaques	00.00 €	Contre à l'unanimité
TOTAL	1 550.00 €	

Monsieur le Maire précise que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget 2022.

2) ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal du 04 avril 2022 d'aliéner le CR N° 161 de « La Faverie »
- informe l'assemblée d'un courrier des services de la Préfecture faisant référence aux frais générés par la cession du chemin rural exclusivement liés à l'ouverture d'une enquête publique que la loi confie au conseil municipal. Par conséquent, il est illégal de solliciter le remboursement de ces coûts auprès de l'acquéreur. La Préfecture demande de modifier la précédente délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité de modifier la délibération du 04 avril 2022, reçue en préfecture le 14 avril 2022.

- PRECISE que seuls les frais de cession, de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir et en cas d'empêchement à Mme BOURREE Marie-France, 1^{er} adjoint au maire.

3) CHOIX DE LA METHODE DE L'ADRESSAGE

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de la commission ADRESSAGE chargés de réfléchir sur la méthodologie d'adressage. 2 méthodes :

- la numérotation classique ou séquentielle : numérotation continue depuis le début de la voie (2, 4, 6 ... du côté droit), 1, 3, 5 ... du côté gauche).

- la numérotation métrique : chaque numéro représente la distance, en mètres, le séparant du début de la voie.

Après discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un des deux méthodes d'adressage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la numérotation séquentielle est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30